

Le 13 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 13 novembre 2018 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Ève Blache-Gagné et Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2018-11-197

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2018-11-198

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2018-11-199

ADOPTION D'UN CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2019 QUI FIXE LE JOUR ET L'HEURE DES SÉANCES ORDINAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2019**, qui se tiendront le **mardi** et qui débiteront à **20 h** :

- | | |
|--------------|----------------|
| • 8 janvier | • 9 juillet |
| • 12 février | • 13 août |
| • 12 mars | • 10 septembre |
| • 9 avril | • 8 octobre |
| • 14 mai | • 12 novembre |
| • 11 juin | • 10 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

2018-11-200

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU
14 NOVEMBRE 2018 AU 14 MAI 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers;

DE nommer **Madame Marie-Ève Blache-Gagné** à titre de maire suppléant, à compter du 14 novembre 2018 et jusqu'au 14 mai 2019 et que le maire suppléant de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska soit désigné par l'adoption de la présente, substitut de Madame le maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à la MRC de Kamouraska.

Dans le cas d'une incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge du maire, **Madame Marie-Ève Blache-Gagné**, maire suppléant en fonction et membre du conseil, est autorisé à signer tous les chèques et les ordres de paiement de la municipalité avec la directrice générale ou la directrice générale adjointe.

2018-11-201

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2016-03 RELATIF AU
RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET
PLUVIAL**

Le conseiller Monsieur Vital Morin dépose le projet de règlement 2018-02 abrogeant le règlement 2016-03 relatif au raccordement aux réseaux d'aqueduc, d'égout et pluvial. Ledit règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

2018-11-202

**DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30
SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU que selon l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs ;

ATTENDU que le premier compare les revenus et dépenses au 30 septembre 2018 et ceux au 30 septembre 2017 et que le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil accepte le dépôt de ces deux états financiers comparatifs au 30 septembre 2018.

2018-11-203

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de quatre mille cinq cents dollars (4500 \$), dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent cinq mille quatre cent dollars (5 400 \$), et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins neuf cent dollars (900 \$) ;

QUE la municipalité autorise Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-11-204

PAARRM - RÉOLUTION D'ATTESTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués furent du pavage sur la route Ennis et la rue Tardif ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués font partie des travaux admissibles selon les modalités du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux de pavage de la route Ennis et de la rue Tardif pour un montant subventionné de dix mille dollars (10 000 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2018-11-205

COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION / ROUTE ENNIS

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route locale à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

NOM DU CHEMIN	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS / AN
Route Ennis	3,71 km	Copeaux de bois, bois de sciage et bois traité.	1000/an

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 3,71 km.

2018-11-206

RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (ACCÈS LOGIS)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska renouvelle l'entente concernant le Programme de supplément au loyer (org. : 003540, entente 4827, volet 2, 2006) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 et confirme sa participation financière équivalente à 10 % du montant total versé aux personnes admissibles à ce programme et résidentes au Domaine des Pivoines.

2018-11-207

PAVAGE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU PONT-DE-BROCHE ET DU 6^E RANG

CONSIDÉRANT que suite aux travaux de pavage de la route du Pont-de-broche, le conseil a jugé qu'une section non pavée, au coin de la route du Pont-de-broche et du 6^e rang, devait être asphaltée afin d'assurer la pérennité de la route ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été demandées à BML et Pavage Cabano ;

CONSIDÉRANT que BML a décliné l'offre et que Pavage Cabano a donné une soumission au montant de sept mille six cent huit dollars et quatre-vingt-dix cents (7 608,90 \$), excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT que les travaux devaient être faits d'urgence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine le pavage de la route du Pont-de-broche, à l'intersection du 6^e rang, au montant de sept mille six cent huit dollars et quatre-vingt-dix cents (7 608,90 \$), excluant les taxes.

2018-11-208

REHAUSSEMENT DE LA COURBE AU SUD DU PONT-DE-BROCHE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaitait effectuer le rehaussement de la route du Pont-de-broche, au sud du pont;

CONSIDÉRANT que l'entreprise C. G. Thériault était prête à faire les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine le rehaussement de la courbe au Sud du Pont-de-broche par C.G. Thériault, au montant de onze mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars (11 590 \$), excluant les taxes.

2018-11-209

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE ÉCO-L'EAU

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaston Charest, opérateur en eau potable et des eaux usées, a besoin d'un remplacement une fin de semaine sur deux, ainsi que durant ses vacances, pour la prise de données concernant les réseaux d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme Éco-L'eau se termine le 31 décembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska engage la firme Éco-L'eau au taux horaire de 42,74 \$ et de 0,55 \$/km pour les frais de déplacements pour remplacer en alternance Monsieur Gaston Charest, opérateur en eau potable et des eaux usées, soit une fin de semaine sur deux, de même que pendant ses semaines de vacances pour l'année 2019.

2018-11-210

VENTE D'ARTICLES USAGÉS

CONSIDÉRANT l'appel de propositions que la Municipalité a envoyé via Facebook et Kijii, afin de se départir d'un coffre ainsi que d'un bak-rack et gyrophare pour camion ;

CONSIDÉRANT les propositions reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de vendre à la Municipalité de Saint-André son coffre de pickup et son backrack et gyrophare au montant de trois cent dollars (300 \$), taxes incluses.

2018-11-211

EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX ACTIVITÉS HIVERNALES

Monsieur Marc Landry mentionne qu'il a un intérêt dans la décision d'embauche de la patinoire. Il se retire.

ATTENDU que le conseil municipal a affiché une offre d'emploi pour le poste de préposé aux activités hivernales pour la saison 2018-2019 ;

ATTENDU que Monsieur Mathieu Landry et Madame Moïra Malenfant ont démontré un intérêt et une disponibilité pour s'occuper en alternance du Centre des loisirs, de la patinoire et de la glissade ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal embauche Monsieur Mathieu Landry et Madame Moïra Malenfant à titre de préposés aux activités hivernales et ce, dès que la température permettra l'utilisation de la patinoire et de la glissade sur tubes. La saison se terminera lorsque la patinoire et la glissade ne seront plus utilisables à leurs fins hivernales. Le conseil mandate la mairesse et la directrice générale pour la signature du contrat pour et au nom de la municipalité.

Monsieur Marc Landry revient à la table du conseil.

2018-11-212

DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME CULTIVER L'AVENIR : DES JARDINS POUR APPRENDRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Madame Stéphanie Sénéchal, agente de développement et de loisirs, à présenter une demande de financement dans le cadre de l'appel de projets du programme Cultiver l'avenir : des jardins pour apprendre, ainsi qu'à signer tout document relatif au programme.

2018-11-213

FEUILLET PAROISSIAL ET LOCATION DU TERRAIN DE LA FABRIQUE POUR L'ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de renouveler sa commandite dans le feuillet paroissial de la Fabrique de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour l'année 2018 au coût de cent vingt-cinq dollars (125 \$) et de verser le montant de mille quatre-vingt-deux dollars et quarante-quatre sous (1 082,44 \$) pour la location du terrain. Ce montant sera majoré de 2% par année.

2018-11-214

CONTRIBUTION AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal remette deux mille dollars (2 000 \$) au Comité de développement pour la réalisation de projets.

2018-11-215

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER EN LOISIR ACTIF AUPRÈS DE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT (URLS)

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent et que notre projet répond aux objectifs et aux exigences du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise madame Stéphanie Sénéchal, agente de développement et de loisirs de la municipalité, à formuler une demande auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir actif 2018-2019, pour l'activité d'initiation au ski de fond, ainsi qu'à signer tout document relatif à ce projet auprès de l'URLS ;

QUE le conseil municipal autorise madame Sénéchal à utiliser le terrain de balle-molle et le Centre des loisirs le 23 février 2019 pour le bon déroulement de cette activité;

2018-11-216

MESURE DISCIPLINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal fait preuve d'insubordination;

CONSIDÉRANT QUE des attentes lui ont été signifiées et que des rencontres ont été effectuées afin qu'il modifie son comportement;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, des manquements ont été observés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QU'une suspension sans solde de deux jours lui soit imposée.

QUE la direction générale détermine le moment où cette sanction sera purgée dans un délai de 10 jours ouvrables de la présente.

2018-11-217

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Claude Lévesque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Les p'tits gobe lait, groupe d'entraide en allaitement : 50 \$

Comité des répondants de l'escadron 761 : 50 \$

L'arc-en-ciel du cœur : 50 \$

École secondaire Chanoine-Beaudet (Gala des Mérites 2018-2019) : 75 \$

Centraide KRTB : 50 \$

École de musique Destroismaisons : 20 \$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2018-11-218

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	5 505,47 \$
- Liste des comptes à payer :	316 303,49 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'octobre 2018 :	<u>24 914,54 \$</u>
TOTAL :	346 723,50 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'octobre 2018.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-11-219

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 21 h 10.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire